

TÅLSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Brussels, July 1976

THE FOURTH MEDIUM-TERM ECONOMIC POLICY PROGRAMME

In accordance with the Council Decision of 18 February 1974, the Economic Policy Committee has submitted to the Commission a preliminary draft of the Fourth medium-term economic policy programme for the Community, which covers the period from 1976 to 1980.

The Commission now has to examine this document, supplementing or amending it where it seems necessary, before forwarding it to the Council. Nevertheless, to meet the wish voiced at the Tripartite Conference on the restoration of full employment and stability in the Community, which took place in Luxembourg on 24 June, the Commission intends, before forwarding its draft to the Council towards the end of September, to consult the two sides of industry in order to take account, where possible, of their view.

In its present form, the preliminary draft prepared by the Economic Policy Committee is a valuable policy analysis stressing the problems with which the Community will be faced over the next few years and outlining the economic policy guidelines which the Committee feels should be adopted.

The main issue which will dominate the years ahead is that of a return to full employment. Here, the anxiety felt in all member countries, albeit to differing degrees, can be allayed only in the context of sustained and balanced economic growth and by a return to price stability.

It is clear that both the authorities and the two sides of industry must pursue extremely vigorous policies. The authorities will have to take the necessary steps to ensure that the progress of the recovery in the period ahead will permit sustained, steady growth without overstepping balance-of-payments and price constraints. In this connection, close attention will need to be paid to demand management, the careful adjustment of monetary policy and the balance of public finance. The two sides of industry will have to strive to keep the growth in incomes within the limits compatible with the need to promote investment and with the return to price stability.

2  
In addition, if there  
be fuller solidarity and a greater degree of convergence in the economic

policies pursued by the Member States. The persistence of the divergent economic trends and policies which have been a feature of recent years would constitute a real threat to Community cohesion.

The Tripartite Conference, which used the statistics set out in the draft fourth programme, has endorsed the guidelines proposed in the programme: for the Community as a whole, the average annual rate of growth should be of the order of 5 %, inflation should rapidly be out to a level compatible with lasting stability and should be down to between 4 and 5 % by 1980 at the latest in all member countries.

This document stresses, that these objectives can only be achieved

if the member countries succeed in their efforts to provide the framework for a more harmonious social consensus. In this connection, it lays particular stress on the need to improve the Community arrangements for joint discussions with the two sides of industry on the main aspects of economic policy.

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, juillet 1976

**PROGRAMME DE POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME**

Conformément à la décision du Conseil du 18 février 1974, le Comité de politique économique vient de remettre à la Commission un avant-projet de programme de politique économique à moyen terme pour la Communauté. Ce 4ème programme couvre la période allant de 1976 à 1980.

Il appartient maintenant à la Commission d'examiner ce document, de le compléter ou de le modifier si elle l'estime nécessaire et de le transmettre au Conseil. Néanmoins, pour rencontrer le souhait formulé par la Conférence tripartite sur le rétablissement du plein-emploi et de la stabilité dans la Communauté, qui s'est tenue à Luxembourg le 24 juin 1976, la Commission entend, avant de transmettre son projet au Conseil, vers la fin du mois de septembre, consulter les partenaires sociaux afin de tenir compte, dans la mesure du possible, des avis qu'ils exprimeront.

L'avant-projet préparé par le Comité de politique économique constitue dans sa version actuelle un travail d'une grande qualité dans la mesure où il souligne la problématique avec laquelle la Communauté se trouvera confrontée au cours des prochaines années et où il esquisse les orientations souhaitables en matière de politique économique.

Le problème majeur qui dominera la période à venir est celui du retour au plein-emploi. Ce souci que rencontrent tous les pays membres, bien qu'à des degrés divers, ne peut recevoir de réponse satisfaisante que dans le cadre d'une croissance économique soutenue et équilibrée et par un retour à la stabilité des prix.

Il implique qu'une grande rigueur soit observée à la fois par les responsables de la politique économique et par les partenaires sociaux. Les premiers devront veiller à ce que le cheminement conjoncturel au cours de la période permette de réaliser une croissance soutenue et régulière qui reste compatible avec les contraintes de balance des paiements et d'évolution des prix. A cet effet, une grande attention devra être portée à la régulation de la demande, au dosage de la politique monétaire et à l'équilibre des finances publiques. Les seconds devront s'efforcer de maintenir la croissance des revenus à l'intérieur des limites compatibles avec la nécessaire promotion de l'investissement et le retour à la stabilité des prix.

En outre, la réalisation de ces objectifs suppose, à la fois, une solidarité accrue et une plus grande convergence dans les politiques économiques suivies par les Etats membres. La poursuite d'évolutions économiques et de politiques économiques divergentes telles que celles observées au cours des dernières années, risque, en effet, de mettre en cause la cohésion communautaire.

La Conférence tripartite dont les travaux se sont appuyés sur les données chiffrées de l'avant-projet du 4ème programme a retenu les orientations envisagées par ce dernier : pour l'ensemble de la Communauté, le taux de croissance annuel moyen devrait être de l'ordre de 5 %, le taux d'inflation devrait être ramené rapidement à un niveau compatible avec une stabilité durable et devrait se situer entre 4 et 5 % en 1980 au plus tard dans tous les pays membres.

D'après le document, les objectifs ne pourront être réalisés que si les pays membres de la Communauté parviennent à réunir les conditions d'un meilleur consensus social. A cet effet, il est particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer le dispositif de concertation communautaire avec les partenaires sociaux sur les principaux aspects de la politique économique.